

APS ARMEE DU SALUT

FICHE TECHNIQUE N°1

Mobiliser le partenariat du territoire sur une nouvelle dynamique

OBJECTIFS

Le paysage social du territoire d'intervention du service est composé de services travaillant parfois au bénéfice des mêmes publics mais ayant, de temps à autre, des logiques différentes d'intervention tout en abordant des problématiques analogues. Depuis la création du service de prévention spécialisée de l'Armée du Salut (APS), il a été mené une politique volontariste dans le but d'approfondir des liens avec nos différents partenaires. Cela a été une réussite depuis l'année 2000, du fait du travail engagé avec de multiples partenaires.

Malgré les bonnes intentions des uns et des autres, les rapports partenariaux parfois s'essouffent car le dynamisme sociétal fait prioriser d'autres axes d'action faisant tomber en désuétude les liens établis jadis.

Les institutions sont représentées par des personnes et le partenariat repose aussi sur ces liens. Malgré toutes les précautions, les rapports partenariaux sont mis à mal car ils sont portés par des personnalités. Un départ ou une rupture remet en cause les liens établis.

Un nouveau type de partenariat doit voir le jour sur le territoire du service de l'Armée du Salut et devrait être centré sur :

- Des institutions
- Sur des logiques d'intervention communes
- Sur des problématiques analogues
- Sur un travail en réseau

Le service compte développer cet axe stratégique dans les années à venir.

LES ACTIONS :

Les actions à mener pour accomplir ce projet stratégique doivent débuter par l'approfondissement du travail partenarial. Parallèlement, le service doit se positionner sur une projection différente.

Cette projection aura trois phases :

- Première phase : « diagnostic » des liens partenariaux dans le territoire. (Freins et leviers)
- Deuxième phase : définition de la fonction de chacun dans une projection partenarial
- Troisième phase : Evaluation de cette projection. Soulever les écarts existants entre le diagnostic et la mise en place d'un nouveau type de partenariat.

Il est à noter que certaines actions ont déjà été entreprises en ce sens, notamment, la formalisation d'un protocole de collaboration locale conclu avec la MDS de MITRY-MORY

LES MOYENS

Les moyens dont le service a besoin pour développer cette projection sont :

- Phase 1 : le « diagnostic » est fait avec les moyens internes, en prenant appui sur les partenaires, et donc, à moyen constant.
- Phase 2 : besoin de mobilisation autour des nouvelles idées de partenariat.
- Phase 3 : volonté politique et engagement des partenaires pour développer un nouveau type de partenariat.

CALENDRIER MISE EN OEUVRE :

La mise en oeuvre de cette projection ne peut être qu'une action à long terme (3/5 ans). Il faut une maturation importante et une volonté des tous les partenaires pour aboutir à des logiques partenariales différentes.

- Phases 1 et 2 : réalisation du « diagnostic » et mobilisation des partenaires en 2012
- Phase 3 : formalisation du partenariat avec les acteurs locaux (mission locale par exemple) en 2013

MODALITES D'EVALUATION :

Les modalités d'évaluation ne peuvent être dictées que par la nature de l'action entreprise, néanmoins certaines modalités d'évaluation peuvent être envisagées dans cette projection.

- Des réunions régulières de tous les partenaires.
- Retour de la parole des usagers et des salariés sur le terrain.
- Les échanges constants et réguliers avec les experts.

APS ARMEE DU SALUT

FICHE TECHNIQUE N°2

L'analyse des pratiques, un levier stratégique pour améliorer la qualité du service rendu

OBJECTIFS

Confrontés quotidiennement à des problématiques individuelles ou collectives complexes ; à des évolutions sociétales et culturelles significatives, les éducateurs du service de Prévention Spécialisée sont soumis à des interrogations quant à leur pratique, voire à des pressions psychologiques au titre de leur action professionnelle. Accompagnés dans leur quotidien par le chef de service, celui-ci est leur premier interlocuteur, à même de leur renvoyer des éclairages techniques sur les situations qu'ils rencontrent et accompagnent.

Ce soutien technique se cantonne toutefois au champ de l'éducatif alors que les appétences des personnels et leurs attentes vont souvent au-delà. En effet, les éclairages susceptibles d'être apportés par un psychologue, un psycho-sociologue ou un sociologue permettent une prise de distance, une objectivation des situations, une analyse plus fine des contextes. Ils participent donc à une amélioration du service rendu à l'utilisateur.

Actuellement, le service ne dispose pas de ces possibilités de soutien qui semble toutefois indispensables. L'objectif à court terme serait donc de pouvoir mettre en place des temps d'analyse des pratiques au sein du service.

LES ACTIONS

Les actions à réaliser sont de deux ordres. Il s'agit, tout d'abord, de mobiliser un tiers temps psychologue ou disposant d'une autre compétence technique pertinente pour accompagner et enrichir les réflexions de l'équipe (direction, chef de service, éducateurs). Cette intervention peut être programmée à raison d'une fois par mois dans un premier temps pour être éventuellement ajustée par la suite. Par ailleurs, il s'agit d'ouvrir en permanence des espaces de contacts et d'échanges à l'externe dans le cadre de rencontres inter-services au niveau départementale, régional , voire nationale (journées nationales de la Prévention Spécialisée organisées par le CNLAPS).

LES MOYENS

- Disposer d'une ligne budgétaire pour l'intervention du tiers qualifié adéquat. Il peut s'agir d'un salarié à temps partiel ou d'un prestataire de service indépendant. **Le coût annuel de cette action est évalué à 4500,00 Euros.**
- Promouvoir les rencontres avec d'autres éducateurs au sein du département dans le cadre de la dynamique transversale attendue.
- Valoriser ces actions au niveau de l'équipe d'encadrement.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2011 : mise en place de l'intervention d'un tiers pour l'analyse des pratiques.

LES MODALITES D'EVALUATION

La fréquence des séances d'analyse des pratiques ou autres formes d'intervention, le taux et le niveau de participation des membres de l'équipe constitueront la base du référentiel d'évaluation.

Par ailleurs, l'engagement du service dans les espaces de travail transversaux réunissant d'autres services de prévention permettront également d'évaluer la mise en œuvre de la présente fiche technique

APS ARMEE DU SALUT

FICHE TECHNIQUE N°3

Une disposition à la rencontre de nouveaux publics

OBJECTIFS

Lors de sa création, en 2000, le service de Prévention Spécialisée a été positionné sur un territoire constitué de 3 cantons, soit 42 communes. La question du territoire s'est imposée au service au regard de la volonté qui était la sienne d'être présent sur l'ensemble de son territoire de mandat et ce, avec les moyens qui lui étaient alloués par le Département. Passant progressivement de 2 à 8 postes éducatifs, le dernier ayant été attribué au service fin 2007, il a été possible d'envisager une action de Prévention Spécialisée sur les trois cantons de mandat au courant de l'année 2008.

Il ne s'agit pas d'affirmer ici que le service intervient sur les 42 communes. Des choix de secteurs prioritaires ont été faits, le service garantissant toutefois sa disponibilité pour toutes sollicitations.

Cette intervention plus large sur le territoire amène l'association à constater qu'une partie du public n'est pas atteint ou que certains secteurs, « non couverts », constituent potentiellement de futurs quartiers prioritaires à court terme. Il s'agit là de constats objectifs, palpables, visibles.

Il ne peut être également ignoré l'existence de publics en difficulté, rarement visibles sur le terrain comme, par exemple, les jeunes dépendants aux technologies modernes (jeux vidéo, espaces et relations virtuels).

Les objectifs retenus visent donc à inscrire le service dans une disposition à aller vers ces nouveaux publics.

LES ACTIONS

Il est possible de répertorier les actions potentielles à conduire sous trois rubriques.

- Concernant le public jeune présent sur les secteurs prioritaires sur le canton de Dammartin-en-Goële (essentiellement les villes d'Othis, Dammartin-en-Goële, Saint-Soupplets), sur le canton de Mitry-Mory (essentiellement la ville de Mitry-Mory et les quartiers du centre bourg, Acacias, et Cusino), et sur le canton de Villeparisis (essentiellement sur la ville de Villeparisis, les quartiers du Corsaire, du Centre ville, de Normandie Niemen, et du Mail de l'Ourcq), résistant ou réfractaire au contact avec les éducateurs, il est indispensable d'être en capacité de faire des propositions originales, susceptibles de surprendre et d'« accrocher ». Ces supports à l'engagement de la relation peuvent prendre la forme de sorties, de weekends à l'extérieur du quartier. Ils doivent aussi et surtout pouvoir être répétés pour dépasser ces blocages constatés.
- Concernant les quartiers pressentis comme prioritaires à court terme, seule une présence sociale régulière permettra d'être véritablement positionné sur une posture préventive. En l'état des moyens existants, les actions de redéploiement ont atteint leurs limites et le service ne peut envisager d'engager une implantation sur de nouveaux secteurs. Donc, à partir de ces observations et constats, le service de Prévention Spécialisée exercera une fonction d'alerte et d'expertise auprès des autorités compétentes, à savoir, le Département et les communes concernées. Cette fonction est déjà inscrite dans le protocole local de collaboration convenu avec la MDS de Mitry-Mory.
- La prise en compte des nouvelles problématiques émergentes implique le développement de nouvelles stratégies, notamment et tout simplement parfois, entrer en contact. Cette situation est déjà repérée dans le champ de la prévention. Elle interroge plus largement de nombreux autres acteurs (médecins, éducation nationale, psychologues, sociologue). L'accompagnement des réflexions de l'équipe en la matière ne pourra qu'être bénéfique.

LES MOYENS

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions ci-dessus décrites sont les suivants

- Disposer de lignes budgétaires majorées quant aux enveloppes « sorties éducatives » et « séjours » pour doter les éducateurs de leviers supplémentaires à l'engagement de la relation éducative. Actuellement, un budget annuel de 2000,00 Euros est affecté à chaque binôme éducatif. Même si une participation systématique est demandée aux jeunes, ce budget permet de réaliser 2 micro-séjour et 8 sorties éducatives par an (un séjour de 4 jours avec 6 jeunes coûte 700,00 Euros. Une sortie éducative avec 7 jeunes coûte 80,00 Euros en moyenne).
Pour ce faire, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un budget annuel supplémentaire de 1500,00 euros pour réaliser cette action.
- Le service fera une étude sur les nouveaux besoins repérés sur son territoire, en intégrant les moyens humains nécessaires pour couvrir ces besoins le cas échéant, et transmettra cette étude au Département.
- Engager une réflexion à l'interne, la partager à l'externe et se former sur les nouvelles problématiques émergentes. Ce travail pourra utilement être soutenu et accompagné par un psychologue (voir fiche technique relative à l'analyse des pratiques).

APS ARMEE DU SALUT

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE :

Si la réflexion est déjà d'actualité au sein du service quant aux nouvelles problématiques émergentes, le service reste tributaire des options qui seront prises quant à l'octroi de moyens supplémentaires. Le calendrier de mise en œuvre proposé est le suivant :

- **Aller à la rencontre des publics présents sur les territoires déjà prioritaires : année 2011**
- Exercer une fonction d'alerte : 2011
- Prise en compte de nouvelles formes d'exclusion : voir fiche technique n°1

Il est toutefois à signaler que les pratiques à l'œuvre au sein du service visent à une exploitation optimum des moyens déjà alloués. Par ailleurs, le service est engagé dans cette « disposition à » la rencontre de nouveaux publics.

LES MODALITES D'EVALUATION :

Les critères objectifs à l'évaluation seront

- Le nombre de nouveaux groupes contactés sur le terrain
- Le nombre de suivis individuels engagés à partir de ces groupes
- Les temps de réunion consacrés aux problématiques émergentes
- Le nombre d'expérimentations réalisées avec un public victime de ces nouvelles formes d'exclusion